MISE EN LIGNE LE 30-03-2023



Didier QUENTIN Député - Maire de Royan HT/YC

ASG nº 10.0737

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL



Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 ét L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Pascal REVOLAT, Conseiller Municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- -Instruire, diriger et procéder à toutes études relatives à la gestion du Plan Local d'Urbanisme (révision, modification, misc à jour)
- Instruire, émettre les avis et signer les arrêtés pour :
 - Les certificats d'urbanisme
 - Les certificats de conformité
 - Les permis de construire
 - Les permis de démolir
 - Les permis d'aménager
 - Les déclarations préalables

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 14 juin 2010

1

Pascal REVOLAT

Le Conseiller

Le Député Maire

Didier QUENTIN

200 P

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94 Permanence Parlementaire en Charente Maritime

21, bd Germaine de la Falaise - 17200 ROYAN Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15

site internet : www.didierquentin.com - E-mail : didierquentin@voila.fr

Hôtel de Ville

80, av de Pontaillac 17205 ROYAN CEDEX Tél. 05 46 39 01 08

Fax 05 46 39 56 91